

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POUYASTRUC

Séance du : 21/11/2011

Présents : Mrs DEBAT Serge, ALEGRET Christian, LEGRAND Clément, PAILHAS Michel, FERRER Alain, LAPORTE Christophe, IRIGOYEN Bruno
Mmes URRICARIET Cécile, BERTHIER Aline, GESTAIN Josiane, CARRERE Annie

Absents excusés : Mrs DUCASSE Christophe, DHUGUES J.L, Mme LOISELLE Elodie

Secrétaire : Mr IRIGOYEN Bruno

Objet de La Délibération : 7.Finances locales/7.1Décisions budgétaires DM N°3

Afin d'équilibrer deux opérations (16 et 17, Groupe scolaire et SLI) il est nécessaire de procéder à un transfert de budget.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2011 :

Section Investissement – Dépenses

Budget

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article 2183- 17 Matériel de bureau et informatique

0.00 €

Article 2188 Autres Immobilisations Corporelles

24770.00€

Chapitre 23 – Immobilisation en cours

Article 2313-16 Sécurité routière –Défense Incendie

10100.00 €

AUTORISE la décision modificative suivante :

Chapitre 21 Immobilisation corporelles

Article 2183-17 Matériel de bureau et informatique (+900)

900.00 €

Article 2188 Autres Immobilisations Corporelles (-1700 €)

23070.00 €

Chapitre 23 Immobilisation en cours

Article 2313-16 Sécurité Routière – Défense Incendie (+800)

10900.00 €

Objet de La Délibération : 7.Finances locales/7.1Décisions budgétaires DM N°4

Afin d'équilibrer une opération (18 Espace Bergos/Sigue) il est nécessaire de procéder à un transfert de budget.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2011 :

Section Investissement – Dépenses**Budget****Chapitre 21** – Immobilisations corporelles**Article 2115** – Achat de terrain

117500.00 €

Article 2188 Autres Immobilisations Corporelles

23070.00€

AUTORISE la décision modificative suivante :

Chapitre 21 Immobilisation corporelles**Article 2115** – Achat de terrain

(+267.89 €)

117767.89 €

Article 2188 Autres Immobilisations Corporelles

(-267.89 €)

22802.11 €

Objet de La Délibération : 7.Finances locales/7.9 prise de participation
SDE : recouvrement du programme éclairage public 2010

Pas de délibération à prendre car celle-ci a été prise le 19/07/2010.

Objet de La Délibération : 7.Finances locales/7.9 prise de participation
SDE : éclairage public 2011

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2011 sur le programme « Eclairage public » arrêté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la dépense est évalué à :	17 940.00 €
Récupération TVA :	2940.00 €
Fonds libres :	7500.00 €
Participation SDE :	<u>7500.00 €</u>
Total :	17 940.00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1. Approuve le projet qui lui a été soumis par le SDE
2. S'engage à garantir la somme de 7 500.00 € au SDE qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune.
3. Précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

Objet de La Délibération : 7.Finances locales/7.9 prise de participation
SDE : Electrification rurale 2012

Après exposé de Monsieur le maire sur les travaux de rénovation susceptible d'être réalisés en 2012 par le SDE, le conseil municipal a proposé :

- Changement de 5 projecteurs au terrain de rugby
- Poursuite de la rénovation de l'éclairage public
- Remplacement des 4 fils par du câble torsadé rue du Centre.

Objet de La Délibération : 8.Domaine de compétences par thèmes-8.6 Emploi, formation professionnelle.

Plan de formation triennal 2012-2014

Le maire rappelle que la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la FPT confirme l'obligation pour les collectivités territoriales d'établir un plan de formation au profit de leurs agents.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Pyrénées, en partenariat avec le CNFPT, a élaboré un plan de formation pluriannuel (2012-2014) inter collectivités qui recense l'ensemble des besoins en formation, l'objectif étant de prendre en compte simultanément les attentes des agents et celles des collectivités.

Le plan de formation inter collectivités des Hautes-Pyrénées a été validé par le comité technique paritaire placé auprès du CDG. Il peut être adopté par chaque collectivité par décision de son organe délibérant.

Le conseil municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la FPT ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la FPT ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion ;

Considérant la démarche conjointe entreprise par le CDG et le CNFPT afin d'élaborer un plan de formation inter collectivités ;

Considérant la validation du plan de formation par le CTP du centre de gestion lors de sa séance du 16 juin 2011 ;

Après en avoir délibéré, décide :

D'approuver le règlement et le plan de formation tels qu'ils ont été validés par le CTP du centre de gestion.

Objet de La Délibération : Questions diverses

Monsieur Alégret demande s'il est possible de refixer un banc de l'église.

Monsieur le maire fera exécuter les travaux par les employés communautaires.

Séance du 21/11/2011

7. Finances locales/7.1 Décisions budgétaires

DM N°3

7. Finances locales/7.1 Décisions budgétaires

DM N°4

7. Finances locales/7.9 prise de participation

SDE : recouvrement du programme éclairage public 2010

7. Finances locales/7.9 prise de participation

SDE : éclairage public 2011

7. Finances locales/7.9 prise de participation

SDE : Electrification rurale 2012

8. Domaine de compétences par thèmes-8.6 Emploi, formation professionnelle.

Plan de formation triennal 2012-2014

Questions diverses

Séance du 21/11/2011

DEBAT Serge

ALEGRET Christian

BERTIER Aline

PAILHAS Michel

LEGRAND Clément

CARRERE Annie

DHUGUES Jean-Louis Absent excusé

DUCASSE Christophe Absent excusé

FERRER Alain

GESTAIN Josiane

IRIGOYEN Bruno

LAPORTE Christophe

LOISELLE Elodie Absente excusée

URRICARIET Cécile